

Paris, le 20 juin 2014

Communiqué intersyndical VNF

Ce jeudi 19 juin 2014, une centaine d'agents en intersyndicale s'est déplacée à l'antenne de Paris où se tenait le conseil d'administration.

L'intersyndicale a demandé que la motion transmise il y a quelques jours par les représentants du personnel, soit votée par les administrateurs (voir pièce jointe).

La délégation intersyndicale a lu la déclaration (pièce jointe) et la motion proposée.

Après une suspension de séance à la demande du directeur général de VNF, le conseil d'administration a accepté d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le soutien de toutes les personnes présentes et leur détermination ont contribué fortement à l'obtention de ce point. Nous saluons également le rôle des administrateurs représentant le personnel qui ont également pris une position forte pour porter cette demande.

Le conseil d'administration s'est exprimé avec 9 votes favorables pour les personnalités qualifiées et 8 votes favorables pour les représentants du personnel. Ils soutiennent la motion en mandatant le Président du conseil d'administration et le Directeur général pour porter celle-ci au Ministre Monsieur CUVILLIER lors d'une rencontre programmée le 9 juillet 2014. Ainsi, ces derniers devront lors du prochain CA rendre compte de cet entretien.

Après la rencontre avec le Ministre, le Directeur général s'est engagé à envoyer un courrier à l'ensemble du personnel indiquant la position du Ministre sur le contenu de la motion et sur les revendications portées par l'intersyndicale.

Seul « point positif », suite aux impacts négatifs subits par VNF après la suspension de l'Ecotaxe, des garanties ont été données sur le fait que la loi rectificative du budget 2014 attendue dans les jours à venir, n'imposerait pas de nouvelle coupe budgétaire pour VNF.

Pour autant, l'intersyndicale demande des arbitrages favorables sur l'obtention de moyens et effectifs supplémentaires pour relancer la voie d'eau. L'intersyndicale continue de combattre la baisse des effectifs de -115 ETP pour l'année 2014.

Concernant le projet Seine-Escaut, le Ministre a, au nom du gouvernement, fait l'annonce du lancement de l'enquête publique avant la mi-2015. Le ministre a confirmé qu'il allait désigner une mission conjointe du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable et de l'Inspection Générale des Finances pour rechercher les financements des collectivités locales. Le dossier de demande de subvention auprès de la commission européenne sera déposé d'ici le début d'année 2015.

En l'absence de réponses positives à nos revendications, une action d'envergure à Paris est envisagée 2^{ème} quinzaine de septembre.

Dans l'attente, l'intersyndicale maintient le boycott des instances nationales et locales.

Il s'agit de la pérennité des emplois, des missions de service public, de nos métiers, de nos conditions de travail. Les personnels restent inflexibles sur leur volonté de faire bouger les lignes et d'obtenir des réelles avancées. Le rapport de force existe, il est là, nous l'avons démontré par ces différentes actions communes et solidaires et nous le ferons ressentir encore plus fort si le message n'est pas entendu !

Nous reviendrons vers vous très prochainement pour vous tenir informés des suites qui seront données par la Direction et le Ministère.

Pour rappel les revendications portées par l'intersyndicale sont notamment :

- le maintien des effectifs actuels avec un engagement ministériel d'une stabilité des effectifs pour les 3 prochaines années ;
- des moyens budgétaires nécessaires à la relance de la voie d'eau comme présentés lors des débats parlementaires autour de la loi 2012 – 77 relatif à Voies navigables de France ;
- prévoir les moyens d'une reconnaissance des efforts collectifs du personnel de VNF qui subit des réorganisations successives et une polyvalence accrue sur ses missions ;
- la garantie d'aucune baisse du niveau de service sur l'ensemble des missions exercées par VNF ;
- l'obtention d'un budget propre à la mission Seine Escaut ainsi qu'une autorisation de recrutement spécifique à ses besoins ;
- l'extension de la Nécessité Absolue de Service (NAS) à tous les logements de service après la levée du moratoire en septembre 2015.

**Restons mobilisés, ce n'est pas fini, tous ensemble dans l'action
pour gagner sur nos revendications pour une réelle relance
de la voie d'eau**